

**CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2008**  
**Condensé des points inscrits à l'ordre du jour**

**1. Informations.**

- Approbation par le Collège provincial en date du 13 mars 2008 de la décision du Conseil communal du 28 novembre 2007 établissant pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur les logements inoccupés.
- Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Michel JEHAES sur les pics de pollution atmosphérique de janvier/février 2008.
- Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Gérard ROUFFART sur le taux de T.V.A. pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

**2. Adhésion Bourgmestres pour la Paix.**

Le Conseil communal voudra bien décider de s'engager à soutenir la Campagne des Bourgmestres pour la Paix et la Campagne pour éliminer toutes les armes nucléaires avant 2020.

**3. Modification de la C.C.A.T.M. et du règlement d'ordre intérieur.**

Le Conseil communal voudra bien décider d'amender certains articles du règlement d'ordre intérieur de la C.C.A.T.M. et approuver la composition des membres de la Commission.

**4. Règlement communal relatif aux primes de naissances.**

Le Conseil communal voudra bien décider de ramener de 25 à 50 € le montant de la prime de naissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et adopter le règlement d'exécution.

**5. Avantages en nature – Ratification.**

Le Conseil communal voudra bien ratifier :

- la décision du Collège communal du 2 avril 2008 décidant à l'occasion de l'organisation d'une manifestation du Printemps du Cheval dans le cadre de l'opération Télévie de prendre en charge le coût du placement d'un compteur forain au montant de 314,6 €
- la décision du Collège communal du 2 avril 2008 décidant à l'occasion de l'organisation d'une tombola par le TITI CLUB OUPEYE et d'accorder un avantage en nature consistant au timbrage d'une septantaine d'enveloppes d'invitation au montant de 35 €
- la décision du Collège communal du 9 avril 2008 décidant d'accorder à la Maison de la Laïcité à l'occasion de la fête de la Jeunesse Laïque, un avantage en nature d'un montant de 250 € constitué de la fourniture de vin, de jus d'orange et de la fourniture de plantes d'ornementation.

**6. Extension du Foyer de Quartier à Hermalle-Sous-Argenteau – Arrêt des termes d’une convention d’architecte.**

Le Conseil communal voudra bien décider d’arrêter les termes d’une convention d’architecte portant sur l’extension de la salle sportive au Foyer de Quartier de Hermalle permettant d’assurer la conformité en championnat de la pratique du mini-foot et du basket ainsi que la création de vestiaires et douches.

**7. Aménagement du centre de Hermée – Phase 3 – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique en vue de la réalisation des travaux d’aménagement de la rue Devant La Ville et approuver le cahier spécial des charges.

**8. Plan ESCARGOT 2008 – Ratification de la décision d’inscription d’un projet.**

Suite à l’appel projet lancé par le Ministre ANTOINE portant sur le plan Escargot en Région Wallonne, le Collège communal en sa séance du 9 avril 2008 a décidé de retenir un dossier d’aménagement de la rue du Vivier à Heure-Le-Romain pour un montant estimé à 303.685,50 €T.V.A.C.

Le Conseil communal voudra bien confirmer la résolution susvisée du Collège communal et soumettre ledit projet à l’approbation du Ministre régional permettant d’obtenir une subvention de 200.000 €

**9. Plan de Prévention de Proximité - Acquisition d’un minibus – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée portant sur l’acquisition d’un minibus estimé au montant de 24.000 € T.V.A.C. et approuver le cahier spécial.

Une subvention de 23.200 €a été accordée par la Région Wallonne – Direction de la Coordination– Cellule Actions sociales – pour cet acquisition ainsi que la rénovation d’un local du PISQ.

**10. Plan de Prévention de Proximité 2007 – Acquisition de matériaux pour la rénovation du local PISQ de Hermée – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée portant sur l’acquisition de matériaux nécessaires à la rénovation en régie communale du local PISQ à Hermée estimé au montant de 2.190 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

Seuls les fournisseurs désignés dans le cadre d'un marché stock en 2008 pour la fourniture de peintures, carrelages et accessoires seront consultés.

Une subvention de 23.200 €a été accordée par la Région Wallonne – Direction de la Coordination – Cellule Actions sociales – pour cet acquisition ainsi que la rénovation d'un local du PISQ ainsi que l'acquisition d'un minibus.

**11. Remplacement de zingueries à la toiture de l'école communale de Vivegnis Fût-Voie- Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en vue du remplacement des zingueries à la toiture de l'école communale de Vivegnis Fût-Voie pour un montant estimé à 19.601 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

**12. Aménagement de l'esplanade et du parc du Château – Approbation d'un avenant.**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver un avenant permettant d'assurer la finalité du chantier d'aménagement de l'esplanade et du parc du Château.

Le montant de l'avenant est estimé à 650.000 €révisions et T.V.A.C.

**13. Déclassement d'un chemin vicinal dans le zoning industriel de Hermalle-Haccourt.**

Le Conseil communal voudra bien décider afin de satisfaire à une demande de la SPI+ de déclasser un tronçon du chemin vicinal n°17 localisé dans le parc industriel de Hermalle/Haccourt.

**14. Elargissement local du chemin n°16 rue Carpay à Vivegnis.**

De manière à permettre la réalisation d'un lotissement d'un ensemble de 16 maisons rues Carpay et Pierre Blanche à Vivegnis, le Conseil communal voudra bien décider de solliciter du Collège Provincial l'élargissement local du chemin n°16.

**15. Questions orales.**

**16. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 20 mars 2008.**

**17. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.**

- Remplacement du Secrétaire communal, en congé de vacances pour la période du 25 au 28 mars 2008 inclus par un Chef de service administratif.

**18. Personnel communal – Prolongation des fonctions supérieures.**

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de bureau à un chef de service administratif, pour une nouvelle période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**19. Nomination à titre définitif d'un membre du personnel communal.**

- Un ouvrier non qualifié E2 à partir du 1<sup>er</sup> mai 2008

**20. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.**

- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 10/03/2008 d'un instituteur primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 05/03/2008 d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 01/04/2008 d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à raison de 2 périodes/semaine, à partir du 03/03/2008 d'une institutrice primaire à charge du Pouvoir organisateur.
- Ratification de la désignation temporaire, à raison de 22 périodes/semaine, à partir du 03/03/2008, d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à mi-temps, à partir du 08/03/2008 d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire, à mi-temps, à partir du 08/03/2008 d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 10/03/2008 d'une institutrice maternelle.

**21. Personnel enseignant – Demande d'une institutrice maternelle de pouvoir bénéficiaire d'un congé parental à mi-temps.**

- Une institutrice maternelle, du 7 avril au 30 juin 2008.

**22. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 20 mars 2008.**

**Le Secrétaire communal,**

**P. BLONDEAU**